

**RÉUNION  
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AIDE AUX RIVERAINS  
DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

**Compte rendu de la réunion du 13 février 2018 à l'aéroport de Toulouse-Blagnac**

**Présidée par Mme Anabel LESOURD**, directrice du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-Garonne.

**Étaient excusés :**

Pour les collectivités locales :

Mme COSTES-DANDURAND, Mme MOURGUE et M. DEL COL (Toulouse Métropole) - M. KLOTZ (Conseil Départemental) - M. SCHANEN et M. AUMONIER (Sicoval) - Mme MARTIN et M. SELLIN (Conseil Régional)

Pour les professions aéronautiques :

M. AGNEL (Syndicat National des Pilotes de Ligne SNPL France ALPA) - M. BERNES (Confédération Française de l'Encadrement CFE CGC) - Mme DAUPHIN (FNAM) - M. GUITTET (ASL Airlines France) - Mme NOIRET (CFDT) - Mme CATHELINAUD (Syndicat Force Ouvrière) - M. VERNHES (Aéroport de Toulouse Blagnac) - M. LABADIE (Air France) a donné mandat à M. DE LA MESLIÈRE (Aéroport de Toulouse Blagnac)

Pour les associations de riverains :

Mme VASSEUR (Association du Parc de Gounon) - M. BARGIACCHI (Association de défense du quartier de Lardenne ADQL) -

Pour les administrations :

M. le représentant de la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement  
M. COLOMBET (secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne)

**Étaient présents :**

Pour les collectivités locales :

M. PIGNARD (Conseil Départemental) - M. KELLER (Toulouse-Métropole)

Pour les professions aéronautiques :

M. DE LA MESLIÈRE (Aéroport de Toulouse Blagnac) - M. GAILLOT (Airbus SAS)

Pour les associations de riverains :

Mme BEER-DEMANDER (Association de défense du quartier de Fontaine-Lestang Arènes) - M. GUTIERREZ (Maison de quartier de Bagatelle) - M. FRENDO (Association de défense et de l'environnement de la qualité de vie à Ancely et Arènes Romaines) - M. CARIVEN et M. SERRES (Aussonne Environnement) - M. CASSAGNE (Association de sauvegarde des intérêts de Saint-Martin du Touch) - Mme SAUVAIRE (Association Vivre à Cornebarrieu VAC) - M. BOUDET (Collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération toulousaine CCNAT)

Pour les administrations :

Mme LESOURD et Mme BAUTHIAN (préfecture de la Haute-Garonne) - Mme ROMBY et M. DENAES (DSAC)

Assistaient également à la réunion :

M. DIEL (Toulouse Métropole) - Mmes JULIA- LACOSTE - PRATS et RISSER-MAROIX (Aéroport de Toulouse Blagnac)

## **I. Bilan 2017 (cf. diapositives 3 à 15):**

### **1) Indicateurs d'activité**

Aucune baisse significative n'est observée depuis 2015 sur le nombre de dossiers déposés par les particuliers.

Depuis 2004, l'aide à l'insonorisation a permis de traiter 11800 logements représentant près de 72 millions d'euros.

L'aide moyenne accordée est en baisse sans que les raisons aient à ce jour pu être identifiées. Elle se situe aux alentours de 10 500 euros pour les particuliers et de 3 600 € pour les copropriétés. ATB recherchera les raisons de la baisse constatée ces deux dernières années.

En 2017, l'aide engagée pour les diagnostics et pour les travaux (2,1 millions d'euros) l'a été pratiquement pour moitié pour les particuliers et pour moitié pour les copropriétés.

La durée moyenne de traitement d'une demande émanant d'un particulier était d'un peu moins de deux ans en 2016 et est en 2017 d'un peu plus de deux ans. Cet écart correspond à la liste d'attente d'environ 6 mois entre la décision de la CCAR et la notification des travaux (engagement de la dépense).

### **2) Bilan financier 2017**

Les frais de gestion de 2017 ne sont pas représentatifs de la réalité dans la mesure où le poste de gestionnaire de l'aide n'est pas valorisé pour les collaborateurs ATB en période d'essai.

Le disponible à fin 2017, c'est-à-dire ce qui n'a pas été engagé (diagnostic et travaux) ni dépensé (frais de gestion) dans l'année, est pré-affecté en 2018 aux trois portefeuilles identifiés (EE/ESS copropriétés et particuliers) selon la répartition des recettes validées par la CCAR, les années précédentes.

### **3) Indicateurs de satisfaction**

Pour des raisons liées à l'organisation, seuls les questionnaires adressés aux particuliers ont été distribués cette année. 53 ont été retournés. Il est difficile de calculer un taux de retour dans la mesure où les aides concernent plusieurs vagues annuelles.

Les insatisfactions sont très marginales. Les riverains renvoyant le questionnaire à leur rythme, ils n'ont pas tous le même recul quand ils s'expriment. Il faut surtout retenir que la gêne ressentie passe de très forte ou forte avant les travaux à faible après les travaux.

## **II. Dossiers présentés (cf. diapositives 16 à 20) :**

### **1) Dossiers présentés**

La CCAR valide à l'unanimité les dossiers présentés qui concernent 28 logements de particuliers pour 293 000 euros et 2 copropriétés représentant un total de 63 logements

## 2) EE/ESS

La dizaine d'établissements relevant de la petite enfance – priorisé par une précédente CCAR- se chiffre à 2,9 millions d'euros. Parmi eux, la crèche LES ARENES ROMAINES et l'école maternelle RONSARD ayant transmis des devis de l'ordre d'un millier d'euro chacune, les travaux vont être réalisés incessamment.

Les groupes scolaires PAPUS et DAURIAC ont fait l'objet d'une sous-estimation des travaux (taux de TVA de 20% et plus-value sur le lot ventilation). L'estimation présentée par Toulouse Métropole est de 1,7 million d'euros répartis sur deux ans. La CCAR confirme sa décision de lancer les travaux tout en ayant conscience que les devis issus des appels d'offres pourraient réserver des surprises.

Le conseil départemental demande que les travaux du collège VAUQUELIN puissent être lancés dès 2019 aux motifs principaux de la portée symbolique du projet, des moins-values attendues pour l'ensemble des travaux de rénovation et de sa participation à hauteur de 750 000 euros (réinvestissement des dividendes exceptionnels 2016 versés par ATB) pour un projet estimé au double. Le conseil départemental est prêt à faire l'avance des fonds et être remboursé sur l'année 2020. Ce point fera l'objet d'une convention spécifique pour tenir compte de la spécificité de ce projet.

Ce projet ne relevant pas de la petite enfance, il est soumis au vote de la CCAR.

→ 11 votes favorables, M. Pignard étant concerné par la décision, ne participe pas au vote.

## 3) Copropriétés

Le montage des dossiers requiert beaucoup de temps et d'énergie de la part des syndics. Une fois lancé, un dossier de copropriété peut se comparer à un paquebot car délicat à stopper ou à ralentir.

Les besoins connus, estimés à ce jour, sont importants : 1,9 million d'euros en 2018 et 1,1 million en 2019.

## 4) Prévisionnel budgétaire

Le tarif de la TNSA a augmenté de 5,5% en passant de 18 à 19 € depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

L'hypothèse d'une nouvelle augmentation tarifaire peut être étudiée, mais le plafonnement national n'est guère favorable.

Compte-tenu des besoins recensés et des provisions disponibles et des simulations faites en séance, la CCAR vote la répartition suivante de la TNSA collectée en 2018 :

- EE/ESS :	8%
- Copropriétés :	56%
- Particuliers :	36%
	-----
	100%

→ Vote sur la modification de la répartition des taux au budget 2018 : unanimité.